

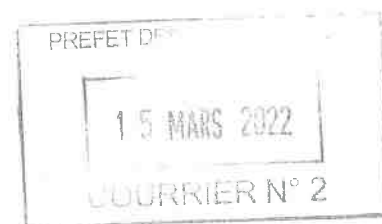
Nombre de membres :		L'an deux mille vingt-deux, Le vendredi 11 mars 2022 à 14 H 00, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes- Alpes s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président, Salle Serre-Ponçon au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes à GAP .
- en exercice	5	
-		
- présents	3	
- pour	3	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD
Monsieur Christian HUBAUD

Etait excusée :

Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Daniel GALLAND



OBJET : Aliénations de matériels roulants.

Exposé des motifs

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours dispose de véhicules devenus inutiles en raison de leur vétusté et leur obsolescence.

Ces matériels ont fait l'objet, soit d'acquisition par le service départemental d'incendie et de secours, soit d'une mise à disposition dans le cadre des conventions de transfert de compétence en matière d'incendie et de secours.

Leurs références sont jointes en annexe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours;

VU le rapport du Président BUR n° 2022/1-2;

VU l'exposé des motifs ci-dessus ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'aliénation de ces véhicules, les membres du Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *autorisent le Président ou son délégué à procéder à leur mise en vente ou à leur cession gratuite en l'état.*

- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera rapportée devant le prochain Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : 15 MARS 2022

et de la publication-notification

le : 15 MARS 2022

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU

ANNEXE à la délibération BUR n° 2022/1-2 relatif à l'aliénation de véhicules

VEHICULE VENDU EN L'ETAT

Type	Marque	Modèle	Immatriculation	1ère mise en service	Etat général	Km	Carburant	Nb de places	Observations	N° d'inventaire
VTU	RENAULT	Master	7855 LB 05	08/12/2008	Moyen	71494	GO	3	Casse moteur	2008-1251
VID	CITROEN	Berlingot	1514 KN 05	06/05/2001	Vétuste	200350	GO	5	Vétuste	2001-77
VSAV	RENAULT	Master	4053KX05	24/02/2006	Vétuste	107735	GO	7	Vétuste	2006-919

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours


Marcel CANNAT